

CONDITIONS D'ADHESION AU RESEAU TARANIS

Pourquoi adhérer au réseau Taranis ?

Le réseau Taranis a pour but de promouvoir le modèle d'énergie citoyenne en Bretagne. En adhérant au réseau Taranis, les porteurs de projets se soutiennent dans leurs démarches de projets d'énergies renouvelables citoyennes.

Qui peut adhérer au réseau ?

Le réseau est composé uniquement de personnes morales :

- collectivités territoriales et leurs regroupements : communes, communautés de communes,...
- associations (constituées ou en cours de constitution)
- sociétés de projets avec un fonctionnement coopératif

Les adhérents au réseau s'engagent à respecter la charte du réseau Taranis, adoptée lors du lancement du réseau le 7 octobre 2011.

L'adhésion au réseau pour 2016 est gratuite.

Engagements réciproques :

En adhérant au réseau Taranis, le porteur de projet s'engage à :

- reconnaître et respecter les principes de la charte du réseau Taranis
- participer à la vie du réseau Taranis
- mettre à disposition du réseau Taranis : retours d'expériences ; données sur le projet* ; tout document et information utiles
- contribuer à la mutualisation et à la réalisation d'outils méthodologiques

En contrepartie, Taranis propose à ses adhérents:

- de participer à des sessions de formations gratuitement
- de bénéficier d'une assistance juridique (par un avocat spécialisé en droit des sociétés)
- de participer à des groupes de travail thématiques et visites de projets pour faciliter le partage d'expériences
- de promouvoir et valoriser les projets de ses adhérents dans tous ses outils de communication et lors de sollicitations diverses

* Il s'agit de données techniques, financières et juridiques qui pourront être utilisées à usage interne ou externe (uniquement après accord du porteur de projet)